

## Message de Georges Kern, CEO de Breitling

Cher Breitling Squad,

Chez Breitling, notre héritage et la passion que nous avons pour ce que nous faisons nous offrent un avantage concurrentiel dans tout ce que nous entreprenons. Nous savons que le succès de Breitling repose au quotidien sur des comportements responsables fondés sur nos valeurs communes, à savoir l'intégrité, le respect et la responsabilité.

Ce Code de conduite expose les lignes directrices fondamentales qui illustrent notre engagement commun. Il s'applique à tou(te)s les dirigeant(e)s et employé(e)s du groupe Breitling, indépendamment de leur fonction ou de l'endroit où ils/elles se trouvent.

En respectant les principes de ce Code de conduite, vous vous engagez à faire un pas décisif sur la voie de notre réussite future.

Je vous remercie de votre soutien,

Georges Kern  
Chief Executive Officer

## *Employé(e) responsable*

Breitling attend de tou(te)s les employé(e)s qu'ils/elles agissent avec intégrité et selon des principes éthiques. Nous sommes tenus de respecter nos engagements. Nous faisons preuve de respect envers nos collègues et nous nous efforçons d'établir une communication transparente et directe.

## *Diversité et égalité*

Nous valorisons la diversité, promouvons l'égalité et ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Nous nous efforçons de renforcer les compétences de chaque employé(e) et nous favorisons une culture axée sur le respect et la collaboration. Nos décisions en matière d'emploi, et notamment en matière de processus d'embauche, de gestion de la performance et de développement des talents, sont prises en fonction d'exigences et de qualifications objectives.

## *Décisions liées aux affaires*

Lorsque nous prenons une décision liée aux affaires, nous examinons attentivement les risques financiers et les impacts opérationnels et cherchons à obtenir les autorisations internes appropriées. Nous choisissons soigneusement nos partenaires commerciaux et travaillons uniquement avec des collaborateurs partageant nos valeurs. Nous demandons à tous nos partenaires de se conformer à notre code de conduite des fournisseurs. Nos engagements envers nos partenaires commerciaux sont sincères et réalistes.

## *Conflits d'intérêts*

Nous évitons les situations dans lesquelles nos intérêts personnels sont en conflit ou pourraient être en conflit avec les intérêts commerciaux de Breitling. Par exemple, travailler avec des parents proches ou avoir, directement ou par le biais d'un réseau familial ou personnel, un intérêt personnel ou financier auprès d'un fournisseur, un client ou un concurrent de Breitling pourrait engendrer un conflit d'intérêts. Nous communiquons sans délai à nos Manager tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

## *Anti-corruption*

Nous n'offrons, ne versons, ne demandons et n'acceptons pas de pots-de-vin. Plus particulièrement, nous ne donnons jamais d'argent à des employé(e)s, administrateurs/administratrices et dirigeant(e)s de parties tierces du secteur privé ou public et nous n'acceptons pas d'argent de ceux-ci/celles-ci. Nous ne promettons ni ne donnons, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur (comme un cadeau ou une offre de divertissement), et nous ne demandons et n'acceptons des employé(e)s, des administrateurs/administratrices et des dirigeant(e)s de parties tierces du secteur privé ou public rien qui soit fourni dans l'intention d'influencer des décisions, d'obtenir un avantage financier indu, ou qui risque de nuire à notre réputation. Par exemple, pendant des négociations commerciales en cours, aucun article de valeur ne doit être donné ou accepté. Nous veillons à ce que nos partenaires qui agissent en notre nom ne se livrent à aucune forme de corruption. Si nous ne savons pas si un cadeau ou une offre de divertissement est convenable, nous devons demander conseil à notre Manager ou au Service juridique et obtenir son accord avant de l'accorder ou de l'accepter. Si un cadeau ou une offre de divertissement inacceptable nous est offert, nous devons le décliner poliment en expliquant qu'il ne peut être accepté dans le cadre de la politique de conformité de Breitling.

## *Concurrence loyale*

Bien que nous nous efforcions d'être concurrentiels sur le marché, nous devons nous comporter de manière éthique et respecter toutes les lois en matière de concurrence applicables dans le cadre de nos activités internationales. Les lois sur la concurrence sont conçues pour garantir des conditions de concurrence égales à toutes les entreprises. À titre d'exemple, nous ne devons pas essayer de limiter ou de fausser les opportunités concurrentielles par le biais de la fixation des prix, de la répartition des marchés ou des clients ou par des déclarations trompeuses ou inexacts. Les informations confidentielles ou exclusives d'un concurrent doivent lui être renvoyées ou doivent être détruites si elles ont été transmises involontairement. Si cela se produit, le Service juridique doit être averti.

<i>Conformité commerciale</i>	Breitling fournit des produits et des services dans le monde entier. La société est donc soumise à diverses réglementations relatives au commerce international et aux transactions financières. Dans le cadre de nos pratiques commerciales, nous accordons une attention particulière aux contrôles à l'exportation, aux embargos, aux autres sanctions ou restrictions commerciales ainsi qu'aux réglementations douanières. Plus particulièrement, nous évitons les relations commerciales directes ou indirectes avec des pays, des entités ou des individus soumis à des sanctions internationales.
<i>Respect des ressources de l'entreprise</i>	Nous respectons les locaux, les outils, les équipements et les véhicules mis à notre disposition et nous évitons les frais inutiles. Nous utilisons les ressources de l'entreprise uniquement à des fins commerciales légitimes. Nous utilisons et protégeons correctement nos ressources informatiques, telles que les ordinateurs, les téléphones ou les logiciels. Nous prenons les mesures appropriées pour mettre en place et maintenir la protection de la propriété intellectuelle de Breitling, par exemple par le biais de dessins, de brevets et de marques.
<i>Questions confidentielles et protection des données</i>	Toute information confidentielle de Breitling, portant, par exemple, sur de nouveaux produits ou des relations avec des partenaires commerciaux, sera protégée et ne sera divulguée à personne, sauf autorisation expresse de la personne compétente chez Breitling. Nous protégeons la vie privée et les données personnelles de nos client(e)s et employé(e)s contre tout accès par des personnes non autorisées. Nous ne demandons pas l'accès à ces données personnelles ni aux informations confidentielles de Breitling, sauf dans un but professionnel légitime. Les obligations en matière de confidentialité liées à Breitling demeurent en vigueur après le départ de l'entreprise.
<i>Santé, sécurité, environnement et communautés</i>	Breitling s'est engagée à respecter des normes élevées en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Nous menons nos opérations en toute sécurité et minimisons l'impact de nos activités sur l'environnement. Nous signalons le matériel et les locaux dangereux, ainsi que toutes les circonstances représentant un risque pour la santé, l'environnement et la sécurité. Nous déployons des efforts pour réduire et recycler nos déchets, ainsi que pour limiter notre consommation d'énergie, d'eau et de matières premières. Nous fournissons des produits qui aident nos clients à atteindre leurs propres ambitions en matière de développement durable. Nous soutenons le développement social et économique des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, notamment par le biais d'activités citoyennes, de dons ou de bénévolat.
<i>Communications externes prudentes</i>	Nous reconnaissons les avantages des réseaux sociaux personnels lorsqu'ils sont utilisés de manière responsable. Nous nous identifions comme un(e) employé(e) de Breitling lors de la publication ou du commentaire d'un article. Nos publications sur Breitling et ses produits préservent l'image de marque de Breitling. Nous ne partageons jamais d'informations confidentielles sur les réseaux sociaux et n'utilisons pas de droits d'auteur ni d'autres matériels appartenant à des tiers. En cas de doute ou lorsque vous constatez qu'une expertise sur un sujet est requise avant de faire un commentaire, demandez conseil à un membre de l'équipe Corporate Communication avant de procéder à la publication.  En ce qui concerne les communications avec la presse, notre équipe Corporate Communication est seule en charge. Les employé(e)s doivent s'abstenir de faire toute annonce aux médias et toute demande ou question des médias doit être immédiatement transmise aux représentants de l'équipe Corporate Communication.

## *Conformité légale et normes de l'industrie*

Nous nous engageons à respecter toutes les lois, réglementations, normes de l'industrie et politiques internes de Breitling en vigueur. Nous accordons une importance particulière au respect des lois en matière de lutte contre la corruption, de production et de vente de marchandises, de restrictions commerciales, de blanchiment d'argent, de conflits d'intérêts, de concurrence, de travail, de santé et de sécurité et d'environnement, ainsi qu'à l'application des normes de l'industrie en matière de produits et de chaînes d'approvisionnement responsables. Nous tenons des registres exacts et complets de nos activités et nous ne détruisons pas de documents en cas d'enquête ou d'audit. En cas de conflit entre les politiques internes de Breitling et la législation locale, nous devons toujours respecter les exigences les plus strictes. En cas de doute sur ce qui prévaut, nous contactons notre Manager ou le Service juridique.

## *Rôle de la direction et rapport*

La direction de Breitling promeut activement les valeurs et les principes communs de ce Code de conduite et veille à ce que ses dispositions soient appliquées à l'échelle mondiale. Breitling rejette toute pratique non conforme à ce Code de conduite. Les violations ne seront pas tolérées, entraîneront des mesures disciplinaires (pouvant aller jusqu'au licenciement) et peuvent être passibles de sanctions civiles ou pénales. En cas de doute, demandez. Si vous êtes impliqué(e) dans ou êtes conscient(e) d'une éventuelle violation de notre Code de conduite, contactez votre Manager, le Service des ressources humaines ou le Service juridique ou utilisez notre plate-forme de signalements anonyme et parlez-en afin de préserver un environnement de travail transparent, sûr et positif.